



Veille handicap

Septembre 2009

Des centaines d'enfants handicapés n'ont pas pu faire leur rentrée faute de personnel accompagnant. Les associations réclament un statut pérenne pour ces professionnels précaires.

« Des parents racontent qu'ils sont repartis de l'école avec leur enfant le matin de la rentrée : c'est inadmissible », témoigne Marie-Christine Philbert, présidente de la Fédération nationale des associations au service des élèves présentant une situation de handicap (Fnaseph). L'Association des paralysés de France (APF) estime qu'environ 2 000 enfants étaient concernés début septembre. « Certains vont faire leur rentrée à la Toussaint, c'est une certitude ! », s'insurge son président, Jean-Marie Barbier.

La situation est particulièrement difficile cette rentrée car les contrats aidés de 5 000 auxiliaires de vie scolaire (AVS) ou emplois vie scolaire (EVS) sont arrivés à terme dans l'été. Parallèlement, le nombre d'enfants handicapés scolarisés dans des écoles classiques ne cesse d'augmenter depuis la loi de 2005 qui affirme leur droit à étudier « en milieu ordinaire » : ils sont aujourd'hui 185 000, soit 10 000 de plus qu'en septembre 2008. Cette rentrée est tendue au point que la mère d'un garçon de 3 ans qui ne disposait pas d'AVS a porté plainte contre le ministère de l'Éducation nationale. Son enfant a depuis fait sa rentrée, mais elle a maintenu sa plainte au nom de « tous ceux qui sont dans le même cas ». Les associations de parents estiment que le ministère n'a pas suffisamment anticipé l'arrivée à échéance de ces milliers de contrats. « L'État ne relâche pas ses efforts », répond-on au ministère : Luc Chatel vient d'annoncer la création de 5 000 contrats aidés, pour porter le nombre d'AVS à 22 400 et permettre d'ici mi-septembre qu'il n'y ait « pas un élève qui ne soit pas accompagné ». Pour les associations cependant, les emplois aidés ne constituent pas une réponse pérenne : à chaque rupture de contrat, l'enfant pâtit de la perte du lien tissé avec son accompagnant, et l'AVS (auxiliaire de vie scolaire) peine à trouver un nouvel emploi. Si ces personnels accumulent une expérience précieuse auprès des enfants, « ils n'ont pas de diplôme, si ce n'est le baccalauréat, et n'ont accès qu'à une soixantaine d'heures de formation », explique Sophie Cluzel, présidente de Grandir à l'école. Toutes les associations sont donc d'accord : il faut créer « un vrai métier » d'AVS. Lors d'un déplacement à Évreux dans un collège accueillant des enfants handicapés, Luc Chatel a dit sa volonté de « créer à terme une véritable filière » pour ces métiers et demandé à ses services de lui faire des propositions.

Les associations pourraient être également consultées.

Source : Dernières Nouvelles d'Alsace - 11.9.2009